

Luxembourg, le 7 octobre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

« En Allemagne il existe désormais un disque de stationnement électronique au nom de « Park Lite » qui a été approuvé par l'office fédérale sur la circulation des véhicules. Ce dispositif affiche l'heure du dernier arrêt du moteur du véhicule en question de sorte que le conducteur ne risque plus d'oublier de faire usage d'un disque de stationnement classique.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

- Monsieur le Ministre est-il au courant de ce dispositif ?*
- Ce disque est-il déjà utilisé par des conducteurs au Luxembourg ?*
- Au vu de l'article 167bis du Code de la Route, un tel disque de stationnement électronique ne semble pas être autorisé au Luxembourg. Monsieur le Ministre peut-il confirmer cette information ?*
- Monsieur le Ministre sera-t-il disposé à autoriser ce dispositif au Luxembourg ? Le cas échéant, une intervention du législateur serait-elle nécessaire ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Lex DELLES

Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu